

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

23 Dec. 92
Dossier concernant l'exécution de
copies d'après les ouvrages célèbres
de maîtres flamands, qui se trouvent
à l'étranger.

2267

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

C. Neuman, inv. 2913

H. De Meel, inv. 2969

F. Deets, inv. 2990

Ed. La Roche, inv. 2891

2892 et

2893

2267 Copies d'ouvrages célèbres à l'étranger.

Poir Domic Réponse / 77 / 104.

st "Liepe & Boregopne", Infos. Liepe
1968.

Publ. NABAB B 2715.

MUSÉUM ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

2267

2267.

Brux. 4 Juillet 1888

M^r le Ministre des
Affaires Culturelles

Suivant l'autorisation
contenue dans votre lettre du
23 Décembre, chef des B. et, n^o
20231 nous avons confié à M^r
F. Meerts la copie qui d'af,
exécutée d'après le tableau d'
Hubert Van Eyck, représentant
le Triomphe de l'Eglise, afin
de recueillir les portions de cette
peinture qui avaient été en-
dommagées par suite d'un
acte de malveillance.

Nous avons l'honneur de vous
informer, M^r le Ministre, que M^r
Meerts vient de terminer son
travail d'une manière
très satisfaisante et qu'il
y a donc lieu de liquider
en sa faveur le prix convenu
pour cette restauration.

Agr.

Le Secrétaire
J. B.

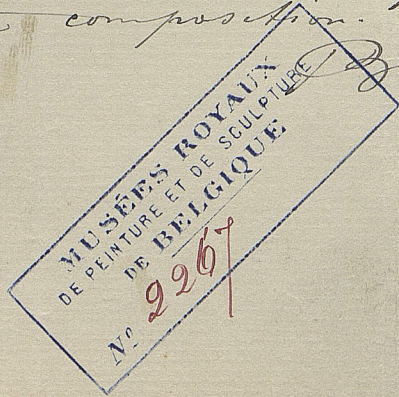
Le Vice-Président
E. Tettin

(16)
Recu des Musées royaux de Peinture
et de sculpture, la copie que j'ai exécutée
à Madrid d'après le tableau de Van Eyck
Le triomphe de l'Eglise.

Cette copie m'est confiée afin de réparer
les dégradations des principales figures
de cette composition.

Bruxelles, 8 Janvier 1888.

Franz Meerts



MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 20211

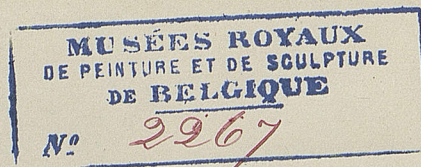
N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

23^e br 1887



Messieurs,

Comme suite à votre lettre
du 1^{er} br, j'ai l'honneur de
vous faire connaître que vous
êtes autorisés à confier à M.
Meerts, la restauration de
la copie qu'il a exécutée sur
tableau représentant le Triomphe
de l'Eglise, de Hubert Van Eyck,
et dont les principales figures
ont été détériorées par suite
d'un acte de malveillance.

La somme de cinq cents frs,
nécessaire pour payer les frais
de cette restauration, sera imputée
sur le crédit des beaux-arts.

Et la Commission directrice
des musées royaux de peinture
et de sculpture de l'Etat.

M. Merito pourra faire
son travail dans son atelier.

Agnez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée

Le Ministre,

J. J. Moreau

Bruxelles 15 juil 87

Monsieur le Ministre

M. Frans Meerts a exécuté
par Compt. du gouvernement une
Copie du tableau de Hubert Van
Eyck, lequel figure au Musée
de Madrid & représente "Le triom-
phe de l'Eglise sur la Synagogue".

Les figures principales de cette
Copie ont été détériorées par suite
d'un acte de malveillance.

Le peintre s'offre à entreprendre
la restauration de son œuvre moyennant
une somme de cinq cents
francs.

Pour vous prier Monsieur
le Ministre de vouloir bien nous
autoriser à commander le travail
de restauration, & nous nous plai-
sons à croire que les dépenses
qui en résultera pourront être
imputées sur le crédit des Beaux
Arts qui supporte généralement
d'ailleurs les frais de Copies
de tableaux commandés par

Vous ne serez sans doute
pas d'inconvenance à ce que
la copie soit remise à
M. F. Meerts, afin qu'il
puisse en opérer la
restauration chez lui.

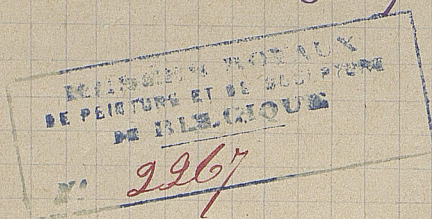
#

Veuillez

Le Secrétaire,
Mx

Le Vice-Président,
C. Lévy

Bruxelles, le 16 Novembre 1887



Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai examiné la copie du tableau de Van Eyck dont les figures principales ont été détériorées par un vandale.

J'estime que la restauration de cette œuvre coûterait six cents francs au maximum, mais il serait utile de confier ce travail à M^{re} Neertz qui, j'en suis certain se trouvera convenablement rémunéré de ses peines par la somme ci-dessus indiquée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Victor Le Roy

à Monsieur Victor Sténon, Secrétaire de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Fran Meerts -

Le triumphe de l'Eglise sur la
Synagogue (Copie de la partie
centrale d'un Enluminure de J. M. van
Egmont, du Musée de Middelburg

ROYAUME ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCLPTURE
DE BLOIS
N^o 2267

(11)

Brun. 2 Nov^{bre} 1886.

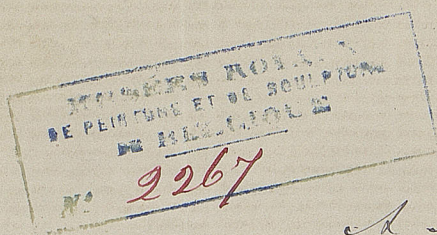
M^r Viet. Le Roy
Comm. Exp. des Musées.

Pour s'acquiescer par les
agréables dégradations dont la
copie de M^r F. Mertz, d'après
le tableau de Hubert Van Eyck
a été l'objet dans la Galerie des
Musées.

Comme il est important de faire
disparaître le plus tôt possible
les traces de ces actes de vandé-
lisme, nous vous prions de
vouloir bien faire connaître,
sans tarder, la somme qui
couvrirait ce travail de restauration.
Agré. M^r, l'asp. de M^r C^m Dist.

Pla C^m Dir.
Le Secrétaire
V^oly

Bruxelles 1^{re} Septembre 1886 ¹⁰



Messieurs le Président et Membres
de la Commission Directrice des Musées
Royaux de Peinture.

La copie du tableau de Hubert Van Eyck
que j'ai exécutée pour le compte du
Gouvernement a été très-endommagée
par suite d'un acte de malveillance
que vous n'ignorez pas.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs,
de vouloir bien m'en confier la
restauration. — J'estime qu'une somme
de 600 francs serait nécessaire pour
bien exécuter ce travail.

En attendant une réponse favorable,
je vous prie, Messieurs, de vouloir
agréer mes sentiments de haute
considération.

Frans Meerts

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
des

Beaux-arts
Sciences & Lettres.

N^o 20.231

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 30 Octobre 1884.

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2267

J'ai l'honneur de vous
informez que la copie exécutée par
M. H. De Kesel, d'après le
tableau de Van Dyck représentant
"les enfants de Charles I^{er}" qui
se trouve au Musée royal de Turin,
est mise à votre disposition pour
les collections de peinture de
l'Etat.

Aguez, Messieurs,
l'assurance de ma considération
distinguée.

Pour le Ministre:
Le Directeur Général,

L. Willems

A la Commission directrice des Musées
de peinture et de sculpture,

à Bruxelles

Cher Monsieur Schelling
Respectueux et très humble
i

à M. FRANZ MEERTS.

Une copie d'après Van Eyck
Votre dévoué
Rouss

AVENUE LOUISE, RUE KINDERMANS, 3.

Reçu du Musée Royal
la copie de Van Eyck, exister
permanente à Madrid.

Frank Meerts

Inv. ^{géné}
n° 2913

(8)
MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

n°

2267

Descente de Croix
de Pierre Kampschrover
dit Kampschrover
exécuté pour M^{re} Meunier
d'après le tableau
de la Cath. de Liège

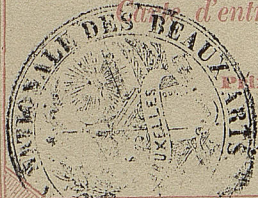
7^r Juin 1883

EXPOSITION NATIONALE
DES BEAUX-ARTS.

1845

Carte d'entrée pour le 22 Août.

Prix: 50 centimes.



N° 3936.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18715

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 21 Mai 1883.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2267

Messieurs,

En réponse à votre lettre en
date du 14 mai courant, j'ai
l'honneur de vous informer que vous
êtes autorisés à remettre à M^r Franz
Meerts la copie du tableau de
Jan Eyck qui fait partie des Collections
de l'Etat, pour l'exposer parmi les
travaux des élèves de l'atelier Fortaels,
sous la réserve que M^r Meerts
sera responsable des dégradations
que l'œuvre pourrait subir.

Agrez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

P^r le Ministre.
Le Directeur général,
L. M. M.

À la Commission
directrice des musées
de peinture & sculpture
de l'Etat.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

2267

Bru. 14 Mai 1883

à Mr le Ministre des
Travaux Publics

Mr. Franz Meert
nous informe le 14 Mai 1883
qu'il a été chargé par le
Gouvernement de faire
une copie des
tableaux de Van Eyck en
vue de les faire
reproduire par le
Gouvernement.

En ce qui nous concerne
nous ne voyons pas d'inconvénient
à ce que le
Gouvernement
de Mr F. Meert & nous
nous proposons Mr Meert
de lui faire bien voir
qu'il est possible de
faire une copie de
cette œuvre
sans être obligé
de la reproduire.

en conséquence,

Le Secrétaire
R. K.

Ch. Le Prieux

L. S.

(4)
Bruxelles, 10 mai 1883

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

2267

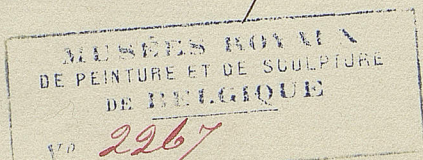
Messieurs les membres de la
Commission du Musée.

Le Saussegné a l'honneur de
prier la commission de vouloir
bien lui accorder l'autorisation
de pouvoir disposer de la
copie de Van Eyck pour l'expo-
sition des éternels de l'atelier
Porbaels, qui doit s'ouvrir très
prochainement.

En attendant une réponse
favorable, le Saussegné vous prie,
Messieurs, d'agréer ses sentiments
de haute considération.

Franz Merks,
rue Kindermans, 3

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
—
INSPECTION GÉNÉRALE
DES
BEAUX-ARTS
—



Monsieur le Ministre,

Il y aura à faire faire des cadres, aux
copies exécutées par Mm. Lambrechts
& Meunier, qui viendront dans nos collections.
Les cadres sont à la charge de votre commission,
et le Musée prendra les copies qu'il a, pour
accepter - dans tous les cas, ne s'empêchera
de demander des dessins à ces cadres,
desquels qui doivent être simples & peu
costeux, car il s'agit de cadres. Par ailleurs,
c'est à dire en bois noir, d'après des
types que je trouverai dans les peintures au Musée.
Il paraît en être dit au sujet de la
prochaine séance.

Votre dévoué
Roubaix

Brux. 6 Janvier 1883

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

2267

à Mr le Ministre des
Intérieur

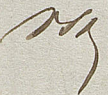
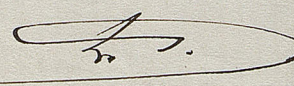
La Commission d'exécution
me permet qu'applaudissant
à l'idée de réunir au Musée
royal de Peinture, dans
un local distinct, les
copies d'ouvrages célèbres
que les maîtres flamands
ont laissés à l'étranger.
Ces reproductions offriront
un intérêt abordable, un
vif intérêt, mais dans
la situation actuelle des
bureaux du Musée, l'occasion
au sujet de laquelle nous
avons eu plusieurs fois
l'occasion de vous entre-
tenir, ce projet ne pourrait
se réaliser maintenant.

un l'abonner d'une Salle
convenable à l'exhibition
de ces peintures.

En prenant possession
des trois portraits d'
Antoine Moreau & des
Frons Florin que nous
nous sommes à faire ^{exposer} ~~présenter~~
à l'exposition des
Beaux-Arts, nous devons
vous dire, M^r le Ministre,
que nous aviserons au
placement de ces ouvrages
de manière à les consacrer
en attendant qu'il soit
possible de leur consacrer
une Salle spéciale.

Le Président répond à
votre lettre du 23 Dec. 1871
et signée des Beaux-Arts
N^o 20231.

Nous vous prions, M^r le
Min. d'agr.

Le Secrétaire
M^r  Le Président


MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 22231

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 13 Décembre 1882.

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2267

Plusieurs copies de tableaux de maîtres
flamands dont notre pays ne possède pas
d'œuvres similaires authentiques et qui se
trouvent dans les musées étrangers, ont été com-
mandées à des artistes belges. Trois de ces copies
se trouvent à l'administration des beaux-arts,
où elles ne sont point à l'abri d'accidents, et
je viens vous prier de vouloir bien, pour leur
bonne conservation, les placer provisoirement dans
une des salles disponibles du Musée ou du
Palais des beaux-arts.

Vous examinerez si la place de ces repro-
ductions intéressantes à plus d'un titre ne
serait pas au musée même, où elles don-
neront une excellente idée de certains
ouvrages célèbres que nos maîtres flamands
ont laissés à l'étranger. Outre le Portrait
d'Antonio Moro et les deux Portraits de
Frans Floris, que je vous prie de conserver,

une

À la Commission directrice des musées
de peinture et de sculpture de l'État.

une copie d'après un tableau d'Hubert
Van Eyck vous sera également confiée
avant peu, pour le même objet.

Agrez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Pour le Ministre:
Le Directeur Général,

5
L. W. / 1861